

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le cinq février à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Jean de Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel ISAÏE, Maire.

Etaients présents : ISAÏE Michel, CHAVY Jean-Philippe, JOLY Noël, COTHEREAU Claude, BROCHAT Bernard, NASSOY Jocelyne, RONSE Marlène, SCHMID Cédric, VIDAL Pierre-Jean, VOLATIER Valérie.

Etait excusée : JAMMES Elvira.

Secrétaire de séance : COTHEREAU Claude

Nombre de membres en exercice : 11

Date de la convocation : 29/01/2015

Membres qui ont pris part à la délibération : 10

Date d'affichage : 29/01/2015

Ordre du jour

- Loyer Location logement ancienne école
- Agenda d'Accessibilité Programmé des ERP de la commune
- Tarif camping-piscine saison 2015
- Exploitation point de vente camping 2015
- Rapport des commissions et des délégués aux structures intercommunales
- Questions diverses

Le Procès-Verbal de la séance du 8 janvier 2015 est approuvé et signé des membres présents.

1ère délibération - n°5/2015

OBJET : REPORT REGLEMENT LOYER LOGEMENT DE L'ANCIENNE ECOLE CHEMIN MOULIN BROCHAT

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'une demande d'estimation a été transmise au service des domaines à MACON concernant le logement occupé par Anne PELLETIER, institutrice à St Jean de Vaux et aujourd'hui professeur des écoles. Celle-ci ne peut plus bénéficier d'un logement mis à disposition. Pour rappel, la commune perçoit chaque année 2 800 € d'indemnisation de l'état pour ce logement. Il y a ura lieu prochainement de fixer un loyer. Les travaux de réfection de l'électricité seront commandés rapidement (acceptation du devis de l'entreprise CLIMAT'ELEC de St Denis de Vaux d'un montant de 4 364,30 € HT) et la dépense inscrite au Budget Primitif 2015.

Considérant l'état général du logement et dans l'attente de l'estimation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de reporter au 1^{er} avril 2015 la date de signature du bail avec location à régler par l'occupant. Le montant du loyer sera déterminé en Mars 2015.

Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 13/02/2015 et publication le 16/02/2015- référence 712 - 13022015 - 430

OBJET : AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC DE LA COMMUNE

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que l'ordonnance du 26 septembre 2014, qui complète la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, dispose que tout établissement recevant du public (ERP) doit faire connaître sa situation vis-à-vis des règles d'accessibilité :

- soit en attestant que celles-ci étaient respectées au 31 décembre 2014
- soit en déposant un agenda d'accessibilité programmé.

Les communes sont concernées par cette obligation, car elles possèdent toutes un ou plusieurs ERP

(Mairie, école, salle des fêtes...).

Date limite de dépôt de l'Ad'AP: 27 septembre 2015. Durée d'un Ad'AP: 3 ans maximum (+ sous certaines conditions).

Un cerfa dossier spécifique ERP accessibilité doit être déposé en Mairie et transmis aux services instructeurs. Un Ad'AP est approuvé par le Préfet après avis de la sous-commission départementale d'accessibilité. Les travaux ne peuvent commencer qu'après avoir obtenu l'approbation de l'Ad'AP ainsi que le permis de construire éventuel.

Pour rappel, la commune avait fait réaliser, grâce à des aides financières du Grand Chalons, le diagnostic accessibilité de tous ces bâtiments.

Pour information, le Grand Chalons vient de modifier la composition de la commissions intercommunale de l'Accessibilité, chaque commune doit désigner un représentant. Le Conseil Municipal désigne Cédric SHMID délégué titulaire et Pierre-Jean VIDAL délégué suppléant afin de siéger à la Commission Intercommunale Pour l'Accessibilité (CIPA).

2^e délibération - n°6/2015

OBJET : TARIF CAMPING MUNICIPAL

Il est proposé au Conseil Municipal de réviser le tarif du camping municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer comme suit le tarif du camping municipal à compter du 1^{er} mai 2015 :

Campeur (douche comprise) : 3,30 € / jour

Enfant (-12 ans) : 1.70 € / jour

Véhicule : 2,20 € / jour

Moto : 1.70 € / jour

Emplacement : 3.90 € / jour

Garage mort du 1/07 au 31/08 : 4,40 € / jour

Garage mort du 1/09 au 30/06 : 3,30 € / jour

Visiteur : gratuit

Chien : 0.80 € / jour

Branchement électrique : 2.80 € / jour

tarif spécial camping-car suivant :

- forfait nuitée 2 personnes en camping-car, emplacement compris : 10 €
(électricité non compris)
- vidange seule : 2 €

Il est précisé que tout campeur ayant séjourné 3 semaines d'affilée au camping municipal se verra appliquer une réduction de - 5 % du montant total de sa facture (hors garage mort). Les campeurs régleront leur séjour impérativement chaque semaine.

Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalons sur Saône le 13/02/2015 et publication le 16/02/2015- référence 712 - 13022015 - 430

3^e délibération - n°7/2015

OBJET : TARIF PISCINE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de réviser comme suit les tarifs de la piscine municipale qui seront applicables dès la saison prochaine, soit à partir de juin 2015.

Tickets :

Adulte : 2.50 € / jour

Enfant de - de 12 ans : 1.70 € / jour

Campeur : $\frac{1}{2}$ tarif

Gratuit pour les enfants de - de 2 ans.

Cartes d'abonnement :

Adulte : 25 € les 12 entrées

Enfant de - de 12 ans : 17 € les 12 entrées

Accès gratuit à la piscine municipale pour les enfants de moins de 14 ans habitant la commune de St Jean de Vaux. (une carte nominative leur sera délivrée).

Accès tarif réduit à la piscine municipale pour les enfants de 14 à 18 ans habitant la commune de St Jean de Vaux (une carte nominative leur sera délivrée) : 13 € les 12 entrées, carte d'abonnement uniquement.

Accès $\frac{1}{2}$ tarif pour les campeurs du camping municipal.

Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 13/02/2015 et publication le 16/02/2015- référence 712 - 13022015 - 430

EXPLOITATION POINT DE VENTE CAMPING 2015

Le Maire donne lecture du courrier d'Amélie TERVILLE indiquant qu'elle ne souhaite plus poursuivre l'exploitation de la guinguette pour la saison 2015 alors qu'elle avait indiqué dans un premier temps vouloir poursuivre. Dès réception en Mairie de ce courrier, une annonce afin de rechercher un nouveau gérant est parue dans le Journal de Saône et Loire samedi 31 janvier et sur le bon coin.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Boulangerie : Un courrier recommandé a été adressé à l'entreprise PERRIER accompagné du constat d'huissier afin que qu'ils remédient aux différents désordres afférents au lot matériel.

Bâtiments : devis PLAIRE pour la mise aux normes électriques de la chambre des cloches de l'église, 747,04 € TTC. Ce devis est accepté. Plusieurs devis sont attendus pour le préau de l'ancienne école, un mur et une cheminée.

Cimetière : l'entreprise MANSUY devra être relancée concernant le devis pour un nouveau socle et trois cases pour le columbarium. Le nettoyage de l'ancien cimetière a commencé.

SIVOS de GIVRY : Valérie VOLATIER a assisté à une assemblée générale le 27 janvier 2015, le débat d'orientation budgétaire. Afin de pouvoir dissoudre ce syndicat, les Maires se sont mis d'accord pour que la commune de GIVRY porte et renégocie les emprunts du syndicat, et les communes rembourseraient leur quote-part chaque année, au prorata de leur population et du nombre d'élèves (accord formalisé par une convention). Négociation des emprunts en cours auprès de la Caisse d'Epargne. Le budget du syndicat sera voté le 17 mars prochain.

SIVU Défense Incendie Montabon-Orbize : le syndicat a voté son budget le 30 janvier, hausse de 1 € par habitant la participation de la commune pour le budget 2015, soit une participation totale en 2015 de 5 764 € (contre 5 345 € en 2014). Pour rappel, trois communes participent au fonctionnement de ce syndicat : St Jean de Vaux- St Martin sous Montaigne - St Mard de Vaux.

Grand Chalon : la répartition de la dotation de solidarité communautaire va être modifiée.

Camping : devis attendu pour la reprise d'une partie du réseau d'eau et pour l'installation de boutons poussoir dans les sanitaires.

Voirie : la commission se réunira le samedi 7 février à 9 h 30.

Site internet de la commune : pour rappel adresse du site www.saint-jean-de-vaux.fr
100 visites sur le mois de janvier (dont 50 nouveaux). Les tarifs du camping et de la piscine seront mis à jour.

QUESTIONS DIVERSES

La réunion préparatoire du budget aura lieu le mercredi 18 mars à 9 h en Mairie.

L'ONF est intervenu afin de réaliser le diagnostic des arbres de la Place des Tilleuls qui ne semblent pas en très bonne santé. Les racines sont abimées, ils souffrent de la sécheresse. Un rapport doit nous parvenir.

Remerciements à M Patrice MORTIER qui a fait don d'un tableau peint par lui pour la couverture du bulletin municipal.

Remerciements à M DIETRICH et M et Mme LAILLET pour leurs dons au CCAS.